FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-120 DU 12 MARS 2008

portant nomination de Conseillers Techniques du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;

Vu le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

Sur proposition du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Conseillers Techniques du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière en charge des domaines de compétence ci-après :

- Conseiller Technique Juridique : Monsieur Lucien BABAGBETO

- Conseiller Technique à l'Habitat : Monsieur Omonlégbé V. ABOGOUNRIN

- Conseiller Technique à la Réforme Foncière : Monsieur Zéphirin ALLOGNON

- Conseiller Technique Chargé des Structures déconcentrées : Madame Clémence Evelyne GOMINA née FASSINOU

- Conseiller Technique à l'Urbanisme et à l'Assainissement : Monsieur Christian SOSSOU

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 mars 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
de la Réforme Foncière et de la Lutte
contre l'Erosion Côtière,

François Gbénoukpo NOUDEGBESSI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDCTTP/PR 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 05JO 1.-